

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 723

25 mars 2008

SOMMAIRE

Accea S.A.	34685	Mebaco S.à r.l.	34703
Accero S. à r.l.	34692	MSPRE NPL S.A.	34674
Accero S. à r.l.	34682	NA Industrial S.à r.l.	34687
Actioil Distribution S.A.	34684	Nouvelle Euro-Technique S.à r.l.	34682
Alocate S.A.	34688	PBB S.A.	34701
Audit Value International S.A.	34675	Pinchote S.A.	34683
Auto Dialog S.A.	34671	Proteactive Distribution S.A.	34684
Boutifour S.A.	34685	Rawholding S.A.	34674
Boyar Estates S.A.	34688	Santander European Investments Lux S.à r.l.	34667
BRAPF Narashino S.à r.l.	34687	Sapphire Actipark 1 S.à r.l.	34685
C.B.P.I. Compagnie Biochimique des Participations Industrielles S.A.	34658	Sapphire Actipark 2 S.à r.l.	34676
CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l.	34677	Sapphire Ile de France 1 S.à r.l.	34674
CB Richard Ellis Strategic Partners Europe Sàrl	34677	Sapphire Lyon 1 S.à r.l.	34683
Clever Invest S.à r.l.	34698	Sapphire Lyon 2 S.à r.l.	34673
Cumber S.A.	34682	Sculptor Holdings S.à r.l.	34678
Eaton Holding II S.à r.l.	34704	S.P.F. Carmina S.A.	34658
EFG Bank (Luxembourg) S.A.	34683	Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l.	34673
Fondations Capital I S.C.A.	34689	Start People H.R Solutions S.A.	34685
HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l.	34701	Sways Properties S.A.	34666
Husky Injection Molding Systems	34703	Thelmas S.A.	34692
Iberian Foods Sàrl	34658	Thule Luxembourg S.à r.l.	34686
Locamarine Sàrl	34683	Thule S.à r.l.	34701
Luxbauhaus S.à r.l.	34670	Trank Holding S.A.	34688
Matrix St Etienne Propco S.à r.l.	34685	Transpolux S.A.	34666

C.B.P.I. Compagnie Biochimique des Participations Industrielles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 31.497.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 16 janvier 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Marc Koeune
- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008030563/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Iberian Foods Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.605.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030987/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06545. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

S.P.F. Carmina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 136.578.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the first of February,

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FIREWALL HOLDING S.A., a public limited company, registered under the laws of Panama, having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Republic of Panama,

duly represented by Delphine Danhoui, lawyer, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under a private seal in Luxembourg, on 23rd January 2008.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party (hereinafter the «Sole Shareholder»), represented as mentioned above, requested the undersigned notary to state the following articles of incorporation of a Family Wealth Management Company («Société de Gestion de Patrimoine Familial»), in the form of a «société anonyme», a public limited company, governed by the law of 10th August, 1915 governing commercial companies, as amended, the law of 11th May 2007 on Family Wealth Management Company, and the present articles of incorporation:

Title I: Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares in the future, a company in the form of a «société anonyme» governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10th August, 1915 governing commercial companies, as amended, the law of 11th May, 2007 on FAMILY WEALTH MANAGEMENT COMPANY, and by the present articles of incorporation, under the name of S.P.F. CARMINA S.A. (hereinafter called «the Company»).

Art. 2. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within Luxembourg- City by a resolution of the sole director or by the board of directors. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 3. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management and the achievement of financial assets with the exception of any commercial activity. By financial assets it is advisable to understand

(i) - financial instruments in the meaning of the law of 5th August, 2005 on contracts of financial guarantee, i.e. any transferable securities and other securities, especially including shares and other securities comparable to shares, shares in companies and undertakings for collective investment, bonds and other debt securities, warehouse warrants, receipts and commercial papers;

- securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities by subscription, by purchase or by exchange;

- forward financial instruments and securities giving place to a settlement in cash (with the exception of currencies), including the instruments of the money market;

- all other securities representative of rights of property, debt or transferable securities;

- all instruments relative to financial underlying, to indications, to raw materials, to precious substances, to foodstuffs, metals or goods, to others possessions or risks;

- debts relating to the various items listed here above or rights on or relative to these various elements, be these financial instruments materialized or dematerialized, tradable by registration on account or tradition, bearer or registered, endorsable or non-endorsable and whatever the law applicable to them; and

(ii) cash and assets of whatever nature held in account.

The securities issued by the Company may not be offered to the Public, or be listed on any stock exchange market.

The Company will not interfere in the management of any other company.

The Company may further carry out all transactions regarding its purpose. It will carry out these transactions within the limits laid down by the law of 11th May, 2007 on Family Wealth Management Company and the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended.

Title II: Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is set at USD 50,000 (fifty thousand U.S Dollars) represented by 500 (five hundred) bearer's shares without nominal value and which have been entirely paid up.

The authorised capital is set at USD 10,000,000 (ten million U.S. Dollars).

Furthermore, the sole director or the board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of incorporation of the Company in the Official Gazette, Memorial C, to increase in one or several time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or by contribution in kind by observing the applicable legal requirements or by integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the sole director or the board of directors may from time to time determine. The sole director

or the board of directors is specifically authorized to proceed with such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the sole director or the board of directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorized within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorize any person to take any necessary steps for the purposes of obtaining execution and publication of such amendment.

The subscribed and the authorized capital of the Company may also be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company are in bearers form.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

The same applies in case of a conflict between the usufructuary (l'usufruitier) and the bare owner (nu-proprétaire) or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Title III; Administration

Art. 7. The Company shall be managed by one director or by a board of directors composed of not less than 3 (three) members who do not need to be shareholders of the Company.

The directors are appointed by the general meeting of the shareholders, which shall determine their number and fix the term of their office, which may not exceed 6 (six) years, as well as their remuneration. The directors shall hold office until their successors are elected.

The directors may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the shareholders.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a Chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The minutes of the meetings of the board of directors are signed by the Chairman of the meeting and, if there is any, by the secretary.

Copies or extracts of the minutes are signed by the Chairman or by any two directors.

The board of directors shall meet upon call by the Chairman, or by any two other directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

Any director may represent one or more other director(s).

Decisions shall be taken by a majority of votes given. In case of equality of votes the vote of the Chairman is decisive.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Such signatures can be confirmed on an individual document or on repeated copies of an identical resolution by letter, fax, telegram or telex.

Art. 9. The sole director or the board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of the shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company and the representation of the Company for such management, with prior consent of the general meeting of the shareholders, to any member of the board or to any person or committee (the members of which need not be directors), under such terms and with such powers as the board shall determine.

It may also entrust any person all powers and special mandates to any person, who does not need to be director(s), appoint and dismiss all officers and employees, and fix their compensation.

Art. 10. The Company will be bound by the signature of the sole director or by the sole or the joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors if any.

In the execution of their mandate, the directors are not held personally liable for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are liable for the correct performing of their duties.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or several auditor(s). The general meeting of the shareholders shall appoint the auditors for a period which may not exceed 6 (six) years, and shall determine their number and remuneration. The auditors may be appointed for a new term of same duration.

The auditors may be removed at any time.

Title IV: General meeting of shareholders

Art. 12. Any regularly convened meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 13. The annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg-City as may be specified in the convening notice on the first Monday of June at 2.00 p.m and for the first time in the year 2009.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. Each share gives right to one vote.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Resolutions in writing approved and signed by all shareholders shall have the same effect as resolutions voted at the shareholders' meetings.

Such signatures can be confirmed on an individual document or on repeated copies of an identical resolution by letter, fax, telegram or telex.

Title V: Accounting year - Charges - Distribution of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st January and shall terminate on the 31st December of each year.

Art. 15. The annual accounts are drawn up or delegated to be drawn up by the board of directors as at the end of each accounting year according to the provisions of law.

At the latest one month prior to the annual general meeting of the shareholders, the board of directors shall deliver a report on the business of the Company together with any legally required documentary evidence to the statutory auditors who will subsequently draft their report.

The year-end report, the reports of the board of directors and of the auditors and any documents legally required, are filed in with the registered office of the Company 15 (fifteen) days before the date on which the general meeting has to take place, where the shareholders can take insight during the normal office hours.

The surplus of profit and loss account, after removal of all general costs, social security contributions, writings-off and commissions for past and future obligations, which are determined by the board of directors, forms the net profit.

Each year, 5% (five percent) of the annual net profits of the Company, shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to 10% (ten percent) of the capital of the Company. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

In the case of partly paid-in shares the dividends are paid proportionately to the amount paid-in.

Interim dividends may be distributed only by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VI: Winding up - Liquidation

Art. 16. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 17. All matters not expressly governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, such as amended, and the law of 11th May, 2007 on PRIVATE WEALTH MANAGEMENT COMPANY.

Subscription and Payment

The 500 (five hundred) shares of the Company have been fully subscribed and paid-up in cash by FIREWALL HOLDING S.A., prenamed, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of USD 50,000 (fifty thousand U.S. Dollars) is as of now available to the Company.

34662

Accounting year

As an exception, the first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2008.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the law of 10th August, 1915 concerning commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

For the purpose of registration, the share capital of USD 50,000 (fifty thousand U.S. Dollars) is valued at EUR 33,582.

The amount of expenses, costs, remuneration or charges to be paid by the Company as a result of its incorporation is estimated at approximately EUR 2,800.

Resolutions of the sole member

The sole member has immediately passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 1 (one) and the number of statutory auditors at 1 (one). Their mandate will end at the end of the next annual general meeting of the shareholders.

2. The following person is appointed directors:

- Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

3. OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.326, with registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, has been appointed statutory auditor.

4. The registered office of the Company is at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English and French hereby states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le premier février,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FIREWALL HOLDING S.A., une société anonyme régie par les lois du Panama, ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama, P.O. Box 0832-0886 W.T.C. République de Panama,

représentée par Maître Delphine Danhoui, avocat, demeurant professionnellement à L- 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à Luxembourg le 23 janvier 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante (ci-après l'«Actionnaire unique»), représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial, sous la forme d'une société anonyme, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial et par les présents statuts.

Titre 1^{er} : Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007, sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial, ainsi que par les présents statuts, sous le nom de S.P.F. CARMINA S.A., (ci-après la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la Ville de Luxembourg par simple résolution de l'administrateur unique ou du Conseil d'administration. Il pourra être transféré ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Par simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Une telle déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité pour l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers, il faut entendre

(i) instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière c'est-à-dire valeurs mobilières et titres, y compris actions, titres assimilables aux actions, parts de société et d'OPC, obligations et autres titres de créance, certificats de dépôt, bons de caisse et effets de commerce;

- titres conférant le droit d'acquérir des actions, des obligations ou autre titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange (warrants, OCA, etc);

- instruments financiers à terme et titres donnant droit à règlement en espèces, y compris les instruments du marché monétaire;

- tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

- tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

- les créances relatives aux différents éléments énumérés ci-dessus ou droits sur ou relatifs avec ces différents éléments, que ces instruments financiers sont matérialisés ou dématérialisés, transmissible par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossable ou non-endossable quelque soit le droit qui leur est applicable; et

(ii) les espèces et les avoirs de quelque nature que ce soit, détenus en compte.

Les titres émis par la Société ne pourront pas faire l'objet de placement public ni de cotation en bourse.

La Société est autorisée à détenir une participation dans une autre société seulement si elle ne s'imisce pas dans la gestion de ladite société.

La Société pourra par la suite réaliser toute transaction en relation avec son objet social. Elle réalisera ces transactions dans les limites prévues par la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 50.000 (cinquante mille U.S. Dollars) représenté par 500 (cinq cents) actions au porteur sans valeur nominale et qui ont été entièrement libérées.

Le capital autorisé est de USD 10.000.000 (dix millions de U.S. Dollars).

En outre, l'administrateur unique ou le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts à la Gazette Officielle, Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. L'administrateur unique ou le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires présents un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, afin de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que l'administrateur unique ou le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article. L'administrateur unique ou le conseil d'administration pourra prendre ou autoriser toute personne à prendre les mesures nécessaires à l'exécution et à la publication de telles modifications.

Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure du possible et selon ce qui est autorisé par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions sont au porteur.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Titre III: Administration

Art. 7. La société est administrée par un administrateur ou un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans ainsi que leur rémunération. Les administrateurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Dans le cas d'une ou de plusieurs vacances d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, pour des raisons de mort, départ à la retraite ou autre, les administrateurs restant en fonction ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'administration peut élire parmi ses membres un Président et un vice-président. Il peut également choisir une secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées d'actionnaires. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont signés par le Président, et le cas échéant par le secrétaire.

Les copies ou extraits sont signés par le Président ou par deux administrateurs.

Le Conseil d'administration peut se réunir sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Un administrateur peut voter à la réunion du Conseil d'administration en désignant par lettre, câble, télégramme, télex ou télécopie, un autre administrateur comme mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs directeurs.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs produiront effet au même titre qu'une décision prise en réunion du conseil d'administration.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique adressée par lettres, télégrammes, télex ou télécopie.

Art. 9. L'administrateur unique ou le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée des actionnaires par la loi du 10 août 1915, ou par les présents statuts, seront de la compétence du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ou de représentation de la société, avec le consentement préalable de l'assemblée des actionnaires, à tout administrateur ou à toute personne ou à tout comité (dont les membres ne doivent pas nécessairement être administrateurs), selon les conditions et avec les pouvoirs déterminés par le Conseil d'administration.

Il peut aussi conférer tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne doit pas nécessairement être administrateur, désigner ou licencier tout employé et fixer leur indemnité.

Art. 10. La société sera engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique ou par la seule signature ou par la signature conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration s'il y en a.

Dans l'exécution de leur mandat, les administrateurs ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 11. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leur nombre et déterminera leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat qui ne pourra excéder 6 (six) ans. Tout commissaire sortant est rééligible.

Les commissaires peuvent être révoqués à tout moment.

Titre IV: Assemblée Générale des actionnaires

Art. 12. Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, accomplir, ratifier tous les actes en relation avec les opérations de la société.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, ou à un autre endroit à Luxembourg-Ville, tel que indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures et la première fois en l'an 2009.

Si la date de l'assemblée est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

A moins que cela ne soit exigé autrement par la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants. Chaque action donne droit à un vote.

Si tous les actionnaires sont présents et représentés à l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils affirment qu'ils ont été informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans notification préalable ou publication.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les actionnaires produiront effet au même titre qu'une décision prise en assemblée générale.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique adressée par lettres, télégrammes, télex ou télécopie.

Titre V: Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Le Conseil d'administration établit les comptes annuels à la fin de chaque année fiscale, dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le Conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au(x) commissaire(s) qui, sur ce, établira son rapport.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, ou les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

L'excédent créditeur du compte de pertes et de profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de libération partielle des actions, le dividende sera payé proportionnellement au montant déjà payé.

Les dividendes intérimaires peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévues par la loi.

Titre VI: Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et à la loi du 11 mai 2007 sur les Société de Gestion de Patrimoine Familiale.

Souscription et libération

Les 500 (cinq cents) actions de la Société ont été entièrement souscrites et libérées en espèces par FIREWALL HOLDING S.A., prénommée, de sorte que la somme de USD 50.000 (cinquante mille U.S. Dollars) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Année sociale

A titre exceptionnel, la première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Déclaration

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social de USD 50.000 (cinquante mille U.S. Dollars) est évalué à EUR 33.582.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges qui incombent à la Société en raison de sa constitution est évalué à approximativement à EUR 2.800.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique a décidé de prendre les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires aux comptes à 1 (un). Leur mandat se terminera à la fin de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

2.- La personne suivante est nommée administrateur:

- Pierre Metzler, Avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

3.- OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.326, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes.

4.- Le siège social de la société est fixé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivit d'une version française. Sur demande de la même comparante, et en cas divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Danhoui, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008. Relation: LAC/2008/5770. — Reçu 167,91 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 28 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008031786/212/415.

(080033178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

Transpolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.823.

Les statuts coordonnés de la société au 5 février 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 février 2008.

M. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008031327/243/13.

(080032384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Sways Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 112.088.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, IBC numéro 350391, ici représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, es-qualité qu'elle agit (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société SWAYS PROPERTIES S.A., ayant son siège social au 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro B 112.088, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 460 du 3 mars 2006 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cents dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société;

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation MEVEA Sàrl, avec siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MEVEA Sàrl, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans au 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, LAC/2007/41250. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008030916/202/57.

(080032426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Santander European Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 133.110.

In the year two thousand seven, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY CATALUÑA S.A., under number CIF A- 84928035 a company governed by Spanish law «Sociedad Anonima» (a shareholding company) with a share capital of € 100,000,000.- whose registered offices are at Bodilla del Monte (Madrid), Avenida Cantabria s/n, Ciudad Grupo Santander, incorporated at the commercial Registry of Madrid under volume 23569 Book: 0 folio: 80 section 8 Page M-422932,

here represented by Mr Mathieu Laurent, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Madrid on 20 December 2007.

REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 1 S.A., under number CIF A 84927250 a company governed by Spanish law «Sociedad Anonima» (a shareholding company) with a share capital of € 100,000,000.- whose registered offices are at Bodilla del Monte (Madrid), Avenida Cantabria s/n, Ciudad Grupo Santander, incorporated at the commercial Registry of Madrid under volume 23569 Book: 0 folio: 80 section 8 Page: M-422931,

here represented by Mr Mathieu Laurent, previously named, by virtue of a proxy, given in Madrid on 20 December 2007.

REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 2 S.A., under number CIF A 84925288 a company governed by Spanish law «Sociedad Anonima» (a shareholding company) with a share capital of € 100,000,000.- whose registered offices are at

Bodilla del Monte (Madrid), Avenida Cantabria s/n, Ciudad Grupo Santander, incorporated at the commercial Registry of Madrid under volume 23569 Book: 0 folio: 59 section 8 Page: M-422930,

here represented by Mr Mathieu Laurent, previously named, by virtue of a proxy, given in Madrid on 20 December 2007.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the partners of SANTANDER EUROPEAN INVESTMENTS LUX S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.110, having its registered office at 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 29 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29 November 2007, number 2758. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partners decide to increase the Company's share capital by an amount of seventy-seven million eight hundred fifty thousand euro (EUR 77,850,000.-), so as to raise it from its present amount of fifty-four thousand euro (EUR 54,000.-) up to seventy-seven million nine hundred four thousand euro (EUR 77,904,000.-) by the issue of seventy-seven million eight hundred fifty thousand (77,850,000) shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-) and bearing the same rights and obligations as the existing ones.

The new shares have been subscribed as follows:

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY CATALUÑA S.A., prenamed, has subscribed to twenty-five million nine hundred fifty thousand (25,950,000) shares for a global amount of twenty-five million nine hundred fifty thousand euro (EUR 25,950,000.-) fully paid up by a contribution in kind consisting in twenty-five million nine hundred fifty thousand (25,950,000) shares in CAP ETOILE S.A.S., a société par actions simplifiée governed by French law, whose registered office is at 8, avenue Hoche, 75008 Paris, France, registered with the RCS Paris under number 500.871.868;

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 1 S.A., prenamed, has subscribed to twenty-five million nine hundred fifty thousand (25,950,000) shares for a global amount of twenty-five million nine hundred fifty thousand euro (EUR 25,950,000.-) fully paid up by a contribution in kind consisting in twenty-five million nine hundred fifty thousand (25,950,000) shares in CAP ETOILE S.A.S., prenamed; and

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 2 S.A., prenamed, has subscribed to twenty-five million nine hundred fifty thousand (25,950,000) shares for a global amount of twenty-five million nine hundred fifty thousand euro (EUR 25,950,000.-) fully paid up by a contribution in kind consisting in twenty-five million nine hundred fifty thousand (25,950,000) shares in CAP ETOILE S.A.S., prenamed.

The total contribution of seventy-seven million eight hundred fifty thousand euro (EUR 77,850,000.-) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that, as far as the contribution of CAP ETOILE S.A.S. shares are concerned, the present deed concerns an increase of the share capital of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of shares of a French company and that further to such increase the Luxembourg company will hold 100% of the French company, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4-2 of the Luxembourg law of 29th December 1971, as amended, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

All the conditions as set forth by Article 4-2 of the law of 29th December 1971, as amended, are met in order to exempt the contribution of the CAP ETOILE S.A.S. shares from the capital contribution duty.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. (first paragraph).** The Company's share capital is fixed at seventy-seven million nine hundred four thousand euro (EUR 77,904,000.-) represented by seventy-seven million nine hundred four thousand (77,904,000) shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) (hereafter referred to as the «Shares») The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY CATALUÑA S.A., sous le numéro CIF A- 84928035 une société régie selon les lois espagnoles «Sociedad Anonima» ayant un capital social d'un montant de € 100.000.000,- dont le siège social est à Bodilla del Monte (Madrid), Avenida Cantabria s/n, Ciudad Grupo Santander, constituée auprès du registre de commerce de Madrid sous les références suivantes volume 23569 Livre: 0 folio: 80 section 8 Page M-422932,

ici représentée par Monsieur Mathieu Laurent, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Madrid en date du 20 décembre 2007.

REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 1 S.A., sous le numéro CIF A 84927250 une société régie selon les lois espagnoles «Sociedad Anonima» ayant un capital social d'un montant de € 100.000.000,- dont le siège social est à Bodilla del Monte (Madrid), Avenida Cantabria s/n, Ciudad Grupo Santander, constituée auprès du registre de commerce de Madrid sous les références suivantes volume 23569 Livre: 0 folio: 80 section 8 Page: M-422931,

ici représentée par Monsieur Mathieu Laurent, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Madrid en date du 20 décembre 2007.

REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 2 S.A., sous le numéro CIF A 84925288 une société régie selon les lois espagnoles «Sociedad Anonima» ayant un capital social d'un montant de € 100.000.000,- dont le siège social est à Bodilla del Monte (Madrid), Avenida Cantabria s/n, Ciudad Grupo Santander, constituée auprès du registre de commerce de Madrid sous les références suivantes volume 23569 Livre: 0 folio: 59 section 8 Page: M-422930,

ici représentée par Monsieur Mathieu Laurent, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Madrid en date du 20 décembre 2007.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de SANTANDER EUROPEAN INVESTMENTS LUX S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.110, ayant son siège social au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 29 novembre 2007, numéro 2758. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante-dix-sept millions huit cent cinquante mille euros (EUR 77.850.000,-), afin de le porter de son montant actuel de cinquante-quatre mille euros (EUR 54.000,-) jusqu'à soixante-dix-sept millions neuf cent quatre mille euros (EUR 77.904.000,-) par l'émission de soixante-dix-sept millions huit cent cinquante mille (77.850.000) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites comme suit:

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY CATALUÑA S.A., prénommée, a souscrit à vingt-cinq millions neuf cent cinquante mille (25.950.000) parts sociales pour un montant global de vingt-cinq millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 25.950.000,-) intégralement libéré par un apport en nature consistant en vingt-cinq millions neuf cent cinquante mille (25.950.000) actions dans CAP ETOILE S.A.S., une société par actions simplifiée régie par le droit français, ayant son siège social au 8, avenue Hoche, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 500.871.868;

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 1 S.A., prénommée, a souscrit à vingt-cinq millions neuf cent cinquante mille (25.950.000) parts sociales pour un montant global de vingt-cinq millions neuf cent cinquante mille euros (EUR 25.950.000,-) intégralement libéré par un apport en nature consistant en vingt-cinq millions neuf cent cinquante mille (25.950.000) actions dans CAP ETOILE S.A.S., prénommée; et

- REAL ESTATE INVESTMENT SOCIETY 2 S.A., prénommée, a souscrit à vingt-cinq millions neuf cent cinquante mille (25.950.000) parts sociales pour un montant global de vingt-cinq millions neuf cent cinquante mille euros (EUR

25.950.000,-) intégralement libéré par un apport en nature consistant en vingt-cinq millions neuf cent cinquante mille (25.950.000) actions dans CAP ETOILE S.A.S., prénommée.

L'apport total d'un montant global de soixante-dix-sept million huit cent cinquante mille euros (EUR 77.850.000,-) sera intégralement alloué au capital social de la Société.

Demande d'exonération du droit d'apport:

Considérant que, dans la mesure où l'apport des actions de CAP ETOILE S.A.S. est concerné, le présent acte correspond à une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par un apport en nature consistant en l'apport d'actions d'une société française, et que suite à cet apport la Société détiendra 100% du capital de cette société française, la Société demande donc expressément l'exonération du paiement du droit d'apport sur la base de l'article 4-2 de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui autorise le recouvrement du droit d'enregistrement sur la base d'un taux forfaitaire dans pareil cas.

Toutes les conditions prévues à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, sont ici réunies afin d'exempter l'apport des actions de CAP ETOILE S.A.S. du droit d'apport.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'article 5 alinéa premier des statuts de la Société est modifié et sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social de la Société est fixé à la somme de soixante-dix-sept millions neuf cent quatre mille euros (EUR 77.904.000,-) représenté par soixante-dix-sept millions neuf cent quatre mille (77.904.000) parts sociales (les «Parts Sociales») d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Laurent, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 janvier 2008, Relation: EAC/2008/53 — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008030925/239/172.

(080032193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Luxbauhaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 21, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 87.510.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Monsieur R. Zupanoski

Gérant

Référence de publication: 2008030941/500/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05662. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Auto Dialog S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.520.

STATUTS

L'an deux mille huit, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexander Claessens, économiste, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de AUTO DIALOG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en cent (100) actions de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout

autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société pourront le cas échéant être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Conseil d'Administration.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

Souscription et libération

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit: Monsieur Alexander Claessens, prénommé, cent actions 100

Les actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Alex Gaspar, demeurant à B-2240 Zandhoven, Driehoekstraat 134.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- MONTEREY AUDIT SARL, ayant son siège à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey.

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée faisant usage de la prérogative lui reconnue par l'article 5 des statuts, nomme pour un terme prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009, Monsieur Alex Gaspar, prénommé, pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Sixième résolution

Le siège social est fixé au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Claessens, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008. LAC/2008/5623. — Reçu 160 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008031024/242/136.

(080031968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Sapphire Lyon 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008031339/220/12.

(080032100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Stahl-Schroeder Retail Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 janvier 2008.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2008030976/206/13.

(080031080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

MSPRE NPL S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.940.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Le Conseil d'Administration tenu en date du 19 décembre 2007 a approuvé la résolution suivante:

- DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. est nommé Réviseur d'Entreprises de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour extrait conforme

F. Walenta, B. Zech

Référence de publication: 2008030666/724/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Rawholding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 83.829.

—
Extract of the resolutions taken by the Board of Directors held on November 30th, 2007

- Mr Mazhar Rawji, residing at 7 avenue des Cataractes, commune of la Gombe, Kinshasa (Democratic Republic of Congo), is appointed Chairman of the Board of Directors. He will act as Chairman for the whole period of his mandate as Director.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 novembre 2007

- Monsieur Mazhar Rawji, résident au 7 avenue des Cataractes, commune de la Gombe, Kinshasa (République Démocratique du Congo), est nommé Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pour toute la durée de son mandat d'Administrateur

Le 30 novembre 2007.

For true copy / Certifié conforme

Pour RAWHOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008030577/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06823. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Sapphire Ile de France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.794.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008031337/220/12.

(080032083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Audit Value International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.260.

In the year two thousand eight, on the fourteenth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company (société anonyme) AUDIT VALUE INTERNATIONAL S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on June 19th, 2003, published in the Mémorial C no 765 on July 21st, 2003, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 94.260 (the «Company»).

The meeting is presided by Flora Gibert, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Fiona Finnegan, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the 1,000 (one thousand) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Change the currency of the corporate capital of the company from United States Dollars to Euro, and amendment of article 5 to reflect this change.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting resolves to convert the corporate capital and bookkeeping currency from USD into Euro at the exchange rate, as it was fixed at the date of the incorporation of the Company at USD 1.1995 = EUR 1.-.

So that the capital is set at thirty thousand eight hundred forty-six Euro (EUR 30,846.-).

Such conversion is considered to be effective on the 1st January 2008.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 5 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 5.** The capital is set at thirty thousand eight hundred forty-six Euro (EUR 30,846.-) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty point eight hundred forty-six Euro (EUR 30,846.-).»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le quatorze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUDIT VALUE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.260, constituée suivant acte reçu le 19 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 765 du 21 juillet 2003 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Fiona Finnegan, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 1.000 (mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1- Modification de la devise d'expression du capital social de Dollars US en Euro, et modification subséquente de l'article 5.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de USD en euros au taux de conversion fixé au jour de la constitution de la société à USD 1,1995 = EUR 1,-.

De sorte que le capital social converti soit fixé à trente mille huit cent quarante six Euro (EUR 30.846,-).

Cette conversion est à considérer comme effective à la date du 1^{er} janvier 2008.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente mille huit cent quarante-six Euro (EUR 30.846,-) divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente virgule huit quatre six Euro (EUR 30.846,-) chacune»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, F. Finnegan, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, Relation: LAC/2008/7025. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008030946/211/95.

(080032262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Sapphire Actipark 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.791.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008031345/220/12.

(080031941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. CB Richard Ellis Strategic Partners Europe Sàrl).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 94.323.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of February.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

CB RICHARD ELLIS INVESTORS HOLDINGS B.V., a company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 1, Locatellikade, 1076 AZ Amsterdam, the Netherlands, registered with the Kamer van Koophandel under the number 34168240 0000,

here represented by Lars Kemper, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 February 2008, in Luxembourg, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of CB RICHARD ELLIS STRATEGIC PARTNERS EUROPE SàRL, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 94323, incorporated pursuant to a notarial deed on 16th June 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 790 on 28th July 2003 (hereafter the «Company»). The Articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of the undersigned on 28th of December 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1142 of 13th June 2006.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company into CB RICHARD ELLIS EUROPEAN WAREHOUSING S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder resolves to decrease the par value of the shares of the Company from one hundred euro (EUR 100) per share down to one euro (EUR 1) per share and as a consequence the actual number of shares of the Company will be increased from nine hundred thirty-two (932) shares up to ninety-three thousand two hundred (93,200) shares, all held by the sole shareholder.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 4 and article 6 of the articles of association of the Company are amended and shall read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of CB RICHARD ELLIS EUROPEAN WAREHOUSING S.à r.l.»

Art. 6. The Company's share capital is set at ninety-three thousand two hundred euro (EUR 93,200) represented by ninety-three thousand two hundred (93,200) shares with a par value of one euro (EUR 1) each. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, acting in his here above stated capacity, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder of the appearing party, acting in his here above stated capacity, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder, acting in his here above stated capacity, signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

CB RICHARD ELLIS INVESTORS HOLDINGS B.V., une société constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 1, Locatellikade, 1076 AZ Amsterdam, immatriculée au Kamer van Koophandel sous le numéro 34168240 0000, ici représentée par Lars Kemper, Rechtsanwalt, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 février 2008, à Luxembourg.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de CB RICHARD ELLIS STRATEGIC PARTNERS EUROPE SàRL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.323, constituée suivant acte notarié en date du 16 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 790 du 28 juillet 2003 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du soussigné passé en date du 28 décembre 2005, publié au Recueil des Sociétés et Associations du 13 juin 2006, numéro 1142.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier le nom de la Société en CB RICHARD ELLIS EUROPEAN WAREHOUSING S.à r.l.

Seconde résolution

L'associée unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la société de cent euro (EUR 100) chacune à un euro (EUR 1) chacune et par conséquent le nombre de parts sociales de la Société sera augmenté de neuf cent trente-deux (932) parts sociales à quatre-vingt-trois mille deux cent (93.200) parts sociales, toutes détenues par l'associée unique.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'article 4 et l'article 6 des statuts de la Société sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de CB RICHARD ELLIS EUROPEAN WAREHOUSING S.à r.l.»

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quatre-vingt-treize mille deux cent euros (EUR 93.200) représentée par quatre-vingt-treize mille deux cent (93.200) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, agissant en sa capacité susmentionnée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire, agissant en sa capacité susmentionnée, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé, agissant en sa capacité susmentionnée, avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Kemper, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008. Relation LAC/2008/6285. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008030961/211/93.

(080032073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Sculptor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.786.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) OZ GLOBAL SPECIAL INVESTMENTS MASTER FUND, LP., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LIMITED,

P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, the Cayman Islands, represented by its general partner OZ ADVISORS II L.P, a Delaware limited liability company, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 199901 Walkers, represented by OCH-ZIFF HOLDINGS LLC, its general partner,

here represented by Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on

2) OZ MASTER FUND LTD., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LIMITED, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, the Cayman Islands,

here represented by Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on

3) OZ SPECIAL MASTER FUND, LTD., an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LIMITED, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, the Cayman Islands,

here represented by Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on

4) OZ EUROPE MASTER FUND, LTD., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LIMITED, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, the Cayman Islands,

here represented by Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on

5) OZ ASIA MASTER FUND, LTD., an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 9, West 57th Street, 39th Floor, 10019 New York, United States of America,

here represented by Céline Le Cam, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of SCULPTOR HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 111.786, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederranven, dated 28 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 346 dated 16 February 2006 (the «Company»). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, prenamed, dated 14 December 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1651 dated 31 August 2006.

The appearing parties representing the whole corporate capital of the Company, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgement and approval by OZ GLOBAL SPECIAL INVESTMENTS MASTER FUND LP, OZ MASTER FUND LTD, OZ SPECIAL MASTER FUND LTD and OZ EUROPE MASTER FUND LTD of the transfer as of 8 November 2007 of one share in the Company from the co-owners OZ GLOBAL SPECIAL INVESTMENTS MASTER FUND LP, OZ MASTER FUND LTD, OZ SPECIAL MASTER FUND LTD and OZ EUROPE MASTER FUND LTD to OZ ASIA MASTER FUND LTD, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LIMITED, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, the Cayman Islands (OZ ASIA) and acceptance of OZ ASIA as new shareholder of the Company.

2. Increase of the Company's share capital by an amount of three thousand euros (EUR 3,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to fifteen thousand five hundred euros (EUR 15,500.-) through the issue of thirty (30) shares, having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, to be subscribed OZ ASIA.

3. Subsequent modification of the first paragraph of the article 5 of the Company's articles of association which shall read as follows:

«The capital of the Company is set at fifteen thousand five hundred euros (EUR 15,500.-) divided into one hundred fifty-five (155) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

The general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

OZ GLOBAL SPECIAL INVESTMENTS MASTER FUND LP, OZ MASTER FUND Ltd, OZ SPECIAL MASTER FUND LTD and OZ EUROPE MASTER FUND LTD decide to acknowledge and approve the transfer as of 8 November 2007 of one share in the Company from the co-owners OZ GLOBAL SPECIAL INVESTMENTS MASTER FUND LP, OZ MASTER FUND LTD, OZ SPECIAL MASTER FUND LTD and OZ EUROPE MASTER FUND LTD to OZ ASIA MASTER FUND LTD, an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LIMITED, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street,

George Town, Grand Cayman, the Cayman Islands (OZ ASIA) and to accept OZ ASIA as new shareholder of the Company, in accordance with the articles of incorporation of the Company and with article 189 of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

The general meeting of shareholders decides to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand euros (EUR 3,000.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) up to fifteen thousand five hundred euros (EUR 15,500.-) through the issue of thirty (30) shares, having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, subscribed by OZ ASIA, prenamed, here represented by Mrs. Céline Le Cam, prenamed,

by virtue of a proxy given.

The proxy after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such shares are paid up by a contribution in cash. The total contribution of three thousand euros (EUR 3,000.-) will be entirely allocated to the share capital.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of such capital increase of the Company, the first paragraph of the article 5 of the Company's articles of association is amended and now reads as follows:

«The capital of the Company is set at fifteen thousand five hundred euros (EUR 15,500.-) divided into one hundred fifty-five (155) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,900.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) OZ GLOBAL SPECIAL INVESTMENTS MASTER FUND, LP., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LIMITED, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, Les Iles Caïmans, représenté par son general partner OZ ADVISORS II L.P, une limited liability company constituée et existant selon les lois de l'Etat Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 199901 Walkers, représenté par son general partner OCH-ZIFF HOLDINGS LLC,

ici représentée par Céline Le Cam, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

2) OZ MASTER FUND, LTD., une limited company constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LIMITED, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, Les Iles Caïmans,

ici représentée par Céline Le Cam, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

3) OZ SPECIAL MASTER FUND, LTD., une exempted company constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LIMITED, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, Les Iles Caïmans,

ici représentée par Céline Le Cam, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

4) OZ EUROPE MASTER FUND, LTD., une limited company, constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LIMITED, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, Les Iles Caïmans,

ici représentée par Céline Le Cam, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

5) OZ ASIA MASTER FUND, LTD., une exempted company constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LIMITED, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, Les Iles Caïmans,

ici représentée par Céline Le Cam, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le

Lesquelles procurations resteront, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, annexées au présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont les seuls associés de la société SCULPTOR HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.786, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 346 en date du 16 février 2006 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Paul Bettingen, prénommé, en date du 14 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1651 en date du 31 août 2006.

Lesquels comparants représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Reconnaissance et acceptation par OZ GLOBAL SPECIAL INVESTMENTS MASTER FUND LP, OZ MASTER FUND LTD, OZ SPECIAL MASTER FUND LTD et OZ EUROPE MASTER FUND LTD du transfert en date du 8 novembre 2007 d'une action de la Société par ses codétenteurs OZ GLOBAL SPECIAL INVESTMENTS MASTER FUND LP, OZ MASTER FUND LTD, OZ SPECIAL MASTER FUND LTD et OZ EUROPE MASTER FUND LTD à OZ ASIA MASTER FUND LTD, une exempted company constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LIMITED, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, Les Iles Caïmans (OZ ASIA) et acceptation de OZ ASIA en qualité de nouvel actionnaire de la Société.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à quinze mille cinq cent euros (EUR 15.500,-) par l'émission de trente (30) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, qui seront souscrites par OZ ASIA.

3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, devant avoir la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quinze mille cinq cent euros (EUR 15.500,-), représenté par cent cinquante cinq (155) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, après délibération, demandent à unanimité au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

OZ GLOBAL SPECIAL INVESTMENTS MASTER FUND LP, OZ MASTER FUND Ltd, OZ SPECIAL MASTER FUND LTD et OZ EUROPE MASTER FUND LTD décident de reconnaître et d'accepter le transfert en date du 8 novembre 2007 d'une action dans la Société des codétenteurs OZ GLOBAL SPECIAL INVESTMENTS MASTER FUND LP, OZ MASTER FUND LTD, OZ SPECIAL MASTER FUND LTD et OZ EUROPE MASTER FUND LTD à OZ ASIA MASTER FUND LTD, une exempted company constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à c/o GOLDMAN SACHS (CAYMAN) TRUST, LIMITED, P.O. Box 896GT, 2nd Floor, Harbour Centre, North Church Street, George Town, Grand Cayman, Les Iles Caïmans (OZ ASIA) et d'accepter OZ ASIA en qualité de nouvel associé de la Société.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille euros (EUR 3.000,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de quinze mille cinq cent euros (EUR 15.500,-) par l'émission de trente (30) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, souscrites par OZ ASIA, prénommée, ici représentée par Madame Céline Le Cam, prénommée,

en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ces parts sociales ont été libérées par un apport en numéraire. La valeur de l'apport de trois mille euros (EUR 3.000,-) est intégralement allouée au capital social.

Les documents justificatifs de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quinze mille cinq cent euros (EUR 15.500,-), représenté par cent cinquante-cinq (155) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.900,-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Le Cam et H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35544. — Reçu 30 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008030944/242/196.

(080031925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Nouvelle Euro-Technique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4411 Soleuvre, 160, rue Aessen.

R.C.S. Luxembourg B 79.405.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

Pour la société NOUVELLE EURO-TECHNIQUE Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008031370/6186/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08643. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Accero S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 136.527.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008031350/5770/13.

(080032120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Cumber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2008.

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

Référence de publication: 2008031351/231/13.

(080032115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Locamarine Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2008031567/231/14.

(080032020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Sapphire Lyon 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008031344/220/12.

(080031924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

EFG Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 20.000.000,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008031342/220/13.

(080031878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Pinchote S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.500.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008031568/231/14.

(080032126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Actioil Distribution S.A., Société Anonyme,
(anc. Proteactive Distribution S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.774.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROTEACTIVE DISTRIBUTION S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, constituée par acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 5 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 761 du 14 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Caillaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de nom de la société en ACTIOIL DISTRIBUTION S.A.
2. Changement subséquent de l'article 1^{er} des statuts suite au changement du nom de la société.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en ACTIOIL DISTRIBUTION S.A.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

En version anglaise:

« **Art. 1.** There exists a société anonyme under the name ACTIOIL DISTRIBUTION S.A.»

En version française:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination ACTIOIL DISTRIBUTION S.A.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente assemblée est évalué à environ neuf cents euros (EUR 900).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, B. Caillaud, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, LAC/2008/5827. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008030933/220/58.

(080031840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Matrix St Etienne Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.592.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50136 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008030973/211/11.

(080031389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

**Start People H.R Solutions S.A., Société Anonyme,
(anc. Accea S.A.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 79.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 janvier 2008.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008031557/202/13.

(080031969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Boutifour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.008.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008031347/5770/12.

(080032177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Sapphire Actipark 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.800.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008031346/220/12.

(080031951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Thule Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.320.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twelfth of February.

Before M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company governed by the laws of Sweden THULE HOLDING AB, with registered office in 212 25 Malmö, Murmangatan 126, (Sweden), registered with the Trade Register of Sweden under the number 556662-7138,

here represented by Mr Christian Dostert, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- That the Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée») THULE LUXEMBOURG S.à r.l. with registered office in L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscribed in the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under the number 117.320, (hereinafter referred to as «the Company»), has been incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 15th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1607 of August 24th, 2006.

- That the share capital of the Company presently amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) consisting of 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

- That the appearing party is the sole owner of all the shares of the Company.

- That the appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- That the appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

- That the activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- That the sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of today.

- That the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the registered office of the dissolved Company.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société régie par les lois de Suède THULE HOLDING AB, avec siège social à 212 25 Malmö, Murmansgatan 126, (Suède), enregistrée au Registre de Commerce de Suède sous le numéro 556662-7138,

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée luxembourgeoise THULE LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.320 (ci-après la «Société»), a été constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1607 du 24 août 2006.

- Que la Société a actuellement un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune.

- Que la comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Que par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- Que l'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que l'associé unique donne pleine et entière décharge aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cet acte, est dès lors évalué à sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2008, Relation GRE/2008/806. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008030969/231/90.

(080032452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**NA Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRAPF Narashino S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 132.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 février 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008031562/239/13.

(080031823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Boyar Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 81.300.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} février 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Dave Dannov, avec adresse au 3, Queensway, GBZ-Gibraltar, de Monsieur Margarit Todorov, avec adresse au 3 Sovereign Crescent, UK-London SE16 5XH, de Monsieur William Watson, avec adresse au 33, Cavendish Square, GB-W1M 0BQ Londres, de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de la société LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030671/655/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05742. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Trank Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.407.

—
Il résulte de la décision de l'associé unique en date du 6 février 2008 de la société TRANK HOLDING S.A. que l'associé a pris les décisions suivantes:

1. Démission d'un Administrateur suivant à compter du 6 février 2008:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société.

2. Nomination d'un nouvel Administrateur pour une durée de 6 ans à compter du 6 février 2008.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 9.098, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANK HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008030633/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05475. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Alocate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 55.204.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 novembre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de

CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030669/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05738. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Fondations Capital I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.317.

In the year two thousand eight, on the thirteenth of February

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mr. Nicolas Cuisset, employee, residing professionally at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

acting in his capacity as a special proxy-holder of the General Partner of the partnership limited by shares FONDATIONS CAPITAL I S.C.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 129.317, having its registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (the «Partnership»), incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger on June 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1685, dated August 8, 2007,

by virtue of the authority conferred by decision of the General Partner's Board of Directors, taken at its meeting of February 11, 2008;

an extract of the minutes of the said meeting, signed *ne varietur* by the appearing person and the attesting notary, shall remain attached to the present deed, with which they shall be filed with the registration authorities.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the attesting notary public to record his declarations and statements, which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed partnership limited by shares FONDATIONS CAPITAL I S.C.A., amounts to thirty-five thousand six hundred seventy Euros (EUR 35,670.-) represented by

- ten (10) fully paid Manager's Shares with a par value of ten Euro (€ 10.-)
- three thousand one hundred and ninety (3,190) fully paid Participating Shares with a par value of ten Euro (€ 10.-),
- fifty seven (57) A Ordinary Shares with a par value of ten Euro (€ 10.-),
- two hundred and twenty (220) B Ordinary Shares with a par value of ten Euro (€ 10.-),
- eighty nine (89) B2 Ordinary Shares with a par value of ten Euro (€ 10.-), and
- one (1) C Ordinary Share, with a par value of ten Euro (€ 10.-).

II.- That on terms of article 5.1 and following, of the articles of association, the authorized capital has been fixed at two billion Euros (€ 2,000,000,000.-) and the general partner has been authorized until August 9, 2012, to increase the capital of the Partnership, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article 5 of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meetings of February 11, 2008 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article 5 of the articles of incorporation, has realized a global increase of capital in the amount of three thousand two hundred ten Euros (€ 3,210.-) so as to raise the subscribed capital from its present amount of thirty-five thousand six hundred seventy Euro (€ 35,670.-) to thirty-eight thousand eight hundred eighty Euros (€ 38,880.-), by the creation and issue of

- twenty-six (26) class A ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares»)
 - two hundred forty-eight (248) class B ordinary shares (the «Class B Ordinary Shares»)
 - forty-seven (47) class B2 ordinary shares (the «Class B2 Ordinary Shares»)
- all with a nominal value of ten Euro (€ 10.-) each.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Managers, on terms of Article 5 of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right, and has allowed the subscription of all the new shares by following companies:

Investors:	Class	Number of shares	Amount paid up in €
ACM IARD	B	1	10.-
ACM VIE MUT	B	3	30.-
ACM VIE S.A.	B	13	130.-
SGBT	B	46	460.-
VALIMAR 3	B	28	280.-
AMBER CAPITAL S.à r.l.	A	9	90.-
HOTEL ET FINANCE	B2	10	100.-
NATIXIS	A	17	170.-
SCULPTOR INVESTMENTS S.à r.l.	B2	30	300.-
PARINVEST	B2	7	70.-
BAYERN LB, BayerischeLB	B	157	1,570.-
Total capital increase		321	3,210.-

V.- That the three hundred twenty-one (321) new shares have been entirely subscribed and paid up by contribution in cash wired on the Partnership's bank accounts, so that the total amount of three thousand two hundred ten Euros (€ 3,210.-) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article 5, first paragraph, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

«5.2. The issued capital of the Corporation is set to thirty-eight thousand eight hundred eighty Euro (€ 38,880.-) represented by:

5.2.1. ten (10) fully paid Manager's Shares with a par value of ten Euro (€ 10.-) held by FONDATIONS CAPITAL MANAGEMENT S.A. acting as «associé commandité» (general partner) which shall be solely responsible for the management of the Corporation; and

5.2.2. three thousand one hundred and ninety (3,190) fully paid Participating Shares, eighty-three (83) A Ordinary Shares, four hundred sixty-eight (468) B Ordinary Shares, one hundred thirty-six (136) B2 Ordinary Shares and one (1) C Ordinary Share, all with a par value of ten Euro (€ 10.-) each, held by the «associés commanditaires» (limited partners).»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately four thousand euros.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Nicolas Cuisset, employé, demeurant professionnellement au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (ci-après le «mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'associé commandité de la société en commandite par actions FONDATIONS CAPITAL I S.C.A., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129.317 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N ° 1685 du 8 août 2007,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil de gérance de l'associé commandité, prise en sa réunion du 11 février 2008; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société en commandite par actions FONDATIONS CAPITAL I S.C.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-cinq mille six cent soixante-dix Euros (€ 35.670,-) réparti en

- dix (10) actions de commanditaire (les «Actions de Commanditaire») ayant une valeur nominale de dix Euro (€ 10,-) chacune

- trois mille cent quatre-vingt-dix (3.190) actions participatives (les «Actions Participatives») ayant une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune;

- cinquante-sept (57) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A») ayant une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune;

- deux cent vingt (220) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions Ordinaires de Catégorie B») ayant une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune;

- quatre-vingt-neuf (89) actions ordinaires de catégorie B2 (les «Actions Ordinaires de Catégorie B2») ayant une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune; et

- une (1) action ordinaire de catégorie C (l'«Actions Ordinaire de Catégorie C») ayant une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article 5.1 et suivants des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à deux milliards d'Euros (€ 2.000.000.000,-) et l'associé commandité a été autorisé à décider, jusqu'à la date du 9 août 2012, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil de gérance, en sa réunion du 11 février 2008 et en vertu des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 5 des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de trois mille deux cent dix Euros (€ 3.210,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trente-cinq mille six cent soixante-dix Euros (€ 35.670,-) à trente-huit mille huit cent quatre-vingts Euros (€ 38.880,-), par la création et l'émission de

- vingt-six (26) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A»)

- deux cent quarante-huit (248) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions Ordinaires de Catégorie B»)

- quarante-sept (47) actions ordinaires de catégorie B2 (les «Actions Ordinaires de Catégorie B2»)

toutes ayant une valeur nominale de dix Euros (€ 10,-).

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir limité l'exercice du droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les sociétés suivantes:

Investisseurs:	Catégories	Nombre d'actions	Montant versé en €
ACM IARD	B	1	10,-
ACM VIE MUT	B	3	30,-
ACM VIE S.A.	B	13	130,-
SGBT	B	46	460,-
VALIMAR 3	B	28	280,-
AMBER CAPITAL S.à r.l.	A	9	90,-
HOTEL ET FINANCE	B2	10	100,-
NATIXIS	A	17	170,-
SCULPTOR INVESTMENTS S.à r.l.	B2	30	300,-
PARINVEST	B2	7	70,-
BAYERN LB, BayerischeLB	B	157	1.570,-
Total augmentation		321	3.210,-

V.- Que les trois cent vingt-et-une (321) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et entièrement libérées en numéraire par versement sur des comptes bancaires ouverts au nom de la Société, de sorte que la somme de trois mille deux cent dix Euros (€ 3.210,-) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

5.2 Le capital souscrit de la société est établi à trente-huit mille huit cent quatre-vingt Euros (€ 38.880,-), représentés par:

5.2.2 Dix (10) actions entièrement libérées de l'entité dirigeante avec une valeur nominale de dix Euros (10 €) détenues par FONDATIONS CAPITAL MANAGEMENT S.A., agissant au titre d'associé commandité qui sera le seul responsable de la gestion de la société;et

5.2.2 Trois mille cent quatre vingt dix (3.190) actions participatives, quatre-vingt trois (83) Actions de Catégorie A, quatre cent soixante-huit (468) Actions de Catégorie B, cent trente-six (136) Actions de Catégorie B2 et une (1) Action

de Catégorie C, toutes entièrement libérées et ayant une valeur nominale de dix Euros chacune (€10,-) et détenues par les associés commanditaires.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille Euros.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, Relation: LAC/2008/6787. — Reçu 16,05 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008030947/211/171.

(080032160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Thelmas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 55.295.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030673/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05740. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Accero S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 136.527.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-ninth of January.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

BLACKCOMB INTERMEDIATE HOLDINGS, INC. a company incorporated under the laws of Cayman, and having its registered office at c/o MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar under number 202772, here represented by Mr. Bob Calmes, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 January 2008.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - duration - name - registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favor of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of ACCERO S. à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - shares

Art. 6. The Company's share capital is set at sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-) represented by sixteen thousand (16,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of a sole manager, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - annual accounts - distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the sixteen thousand (16,000) shares have been subscribed by BLACKCOMB INTERMEDIATE HOLDINGS, INC., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of sixteen thousand Euro (EUR 16,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, BLACKCOMB INTERMEDIATE HOLDINGS, INC., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2. The sole shareholder resolves to elect as class A managers of the company for an indefinite period:

- Mr. Thomas Mark Malone, born on 8 May 1955 in Chillicothe, Ohio, with address at 2147 Glenmorrie Lane, Lake Oswego, OR 97034, USA;

- Mrs. Rose Ellen Brintlinger, born on 13 June 1962 in Elgin, IL, USA, with address at 188 Poplar Avenue, Elmhurst, IL 60126, USA.

The sole shareholder resolves to elect as class B managers of the company for an indefinite period:

- KARIAN S. à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 104.576.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BLACKCOMB INTERMEDIATE HOLDINGS, INC., une société constituée selon les lois de Cayman, avec siège social à c/o MAPLES CORPORATE SERVICES LIMITED, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, KY, Cayman Islands, enregistré auprès du Registre des Sociétés de Cayman sous le numéro 202772, ici représentée par M. Bob Calmes, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 28 janvier 2008.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet- durée- dénomination- siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de ACCERO S. à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de seize mille euros (EUR 16.000,-) représenté par seize mille (16.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de gérant unique la Société sera engagée en toute circonstance par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - bilan - répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des seize mille (16.000) parts sociales a été souscrite par BLACKCOMB INTERMEDIATE HOLDINGS, INC., préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de seize mille euros (EUR 16.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Résolutions

Et aussitôt BLACKCOMB INTERMEDIATE HOLDINGS, INC., représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de class A de la société pour une durée indéterminée:
 - M. Thomas Malone, né le 8 mai 1955 à Chilicothe, Ohio, ayant son adresse à 2147 Glenmorrie Lane, Lake Oswego, OR 97034, USA;
 - Mme Rose Brintlinger, née le 13 juin 1962 à Elgin, IL, USA, ayant son adresse à 188 Poplar Avenue, Elmhurst, IL 60126, USA.

L'associé unique décide d'élire la personne suivante en tant que gérant de class B de la société pour une durée indéterminée:

- KARIAN S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.576.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Calmes, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg le 1^{er} février 2008, LAC/2008/4854. — Reçu 80 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008031021/5770/323.

(080032116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Clever Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 136.533.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

DOUZE INVESTMENTS S.A., une société de droit panaméen, inscrite au registre public des sociétés du Panama sous le numéro 566806, avec siège social à Via Espana 122, Bank Boston Building (République de Panama),

Etant représentée par Philippe Vanderhoven, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Clémency, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: CLEVER INVEST S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Clémency.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) représenté par 124 (cent vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant au moins la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - libération

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites comme suit:

	Parts
DOUZE INVESTMENTS S.A.	124
Total	124

Les parties comparantes, représentées comme dit-est, ont déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Philippe Vanderhoven, administrateur de sociétés, demeurant à L-4963 Clémency, 8, rue Haute;
- Jean-Yves Stasser, administrateur de sociétés, demeurant à L-4963 Clémency, 8, rue Haute;

2) L'adresse de la Société est fixée à L-4963 Clémency, 8, rue Haute;

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Vanderhoven, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008. Relation: LAC/2008/6766. — Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008031039/211/130.

(080032284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

HEDF II Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 132.663.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 50423 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008031314/211/11.

(080032140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

PBB S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.846.

Le bilan de dissolution au 29 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

Pour PBB S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2008031368/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05788. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Thule S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 117.319.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twelfth of February.

Before M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company governed by the laws of Sweden THULE HOLDING AB, with registered office in 212 25 Malmö, Murmansgatan 126, (Sweden), registered with the Trade Register of Sweden under the number 556662-7138,

here represented by Mr Christian Dostert, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

- That the Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée») THULE S.à r.l., with registered office in L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscribed in the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under the number 117.319, (hereinafter referred to as «the Company»), has been incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on June 15th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1607 of August 24th, 2006.

- That the share capital of the Company presently amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) consisting of 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

- That the appearing party is the sole owner of all the shares of the Company.

- That the appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- That the appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled.

- That the activity of the Company has ceased; all assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- That the sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of today.

- That the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five (5) years at the registered office of the dissolved Company.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société régie par les lois de Suède THULE HOLDING AB, avec siège social à 212 25 Malmö, Murmansgatan 126, (Suède), enregistrée au Registre de Commerce de Suède sous le numéro 556662-7138,

ici représentée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée luxembourgeoise THULE S.à r.l., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.319 (ci-après la «Société»), a été constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 juin 2006, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1607 du 24 août 2006.

- Que la Société a actuellement un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euro), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune.

- Que la comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Que par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif de la Société est réglé.

- Que l'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que l'associé unique donne pleine et entière décharge aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans au siège social de la Société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de cet acte, est dès lors évalué à sept cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2008, Relation GRE/2008/805. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008030971/231/89.

(080032451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Mebaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8260 Mamer, 55, rue de Dangé Saint Romain.

R.C.S. Luxembourg B 86.010.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008031015/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04676. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Husky Injection Molding Systems, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 21.683.

L'an deux mille sept, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HUSKY INJECTION MOLDING SYSTEMS, ayant son siège social à L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen, R.C.S. Luxembourg section B numéro 21.683, constituée suivant acte reçu le 25 mai 1984, publié au Mémorial C numéro 193 du 20 juillet 1984.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 30.589 (trente mille cinq cent quatre-vingt-neuf) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de l'année sociale de la société pour la fixer du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année et modification afférente de l'article 18 des statuts.

2.- Changement de la date de l'assemblée générale ordinaire pour la fixer au troisième vendredi du mois d'avril à 10.00 heures et modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 16 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer l'année sociale de la société pour la fixer du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année et de modifier par conséquent l'article 18 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«The company's accounting year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.»

Version allemande:

«Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres.»

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide que l'année sociale en cours, laquelle a débuté le 1^{er} août 2007, se terminera le 31 décembre 2007.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire pour la fixer au troisième vendredi du mois d'avril à 10.00 heures et de modifier par conséquent le 1^{er} paragraphe de l'article 16 des statuts, comme suit:

Version anglaise:

«The Ordinary General Meeting will meet in the city of Dudelange at the place indicated in the convening notices on the third Friday of the month of April at 10.00 a.m.»

Version allemande:

«Die ordentliche Generalversammlung tritt in der Stadt Düdelingen in dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen, und zwar am dritten Freitag des Monats April am 10.00 Uhr.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, Relation LAC/2007/41105. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008030953/211/55.

(080032053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

Eaton Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.077.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 43756bis ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008031307/211/11.

(080032018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.
